

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Assurances Multirisques Ittihad - AMI Assurances

Siege social : Cité les Pins, les berges du Lac II, Tunis

Les actionnaires de la société Assurances Multirisques Ittihad - AMI Assurances SA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu **le vendredi, 07 juillet 2023, à dix heures et trente minutes (10h30)** au siège de la société, Cité les Pins, les berges du Lac II, Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
2. Présentation du rapport général des commissaires aux comptes de la Société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
3. Approbation des états financiers de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
4. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
5. Présentation du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions réglementées au sens de l'article 200 et 475 du Code des sociétés commerciales, conclues durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
6. Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
7. Allocation des jetons de présence ;
8. Renouvellement du mandat de certains administrateurs ;
9. Nomination d'un administrateur représentant les petits porteurs ;
10. Nomination de deux (2) administrateurs indépendants ;
11. Pouvoirs pour formalités.

Les documents qui seront soumis à cette Assemblée Générale Ordinaire ont été mis à la disposition des actionnaires, au siège de la société, dans les délais légaux.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société Assurances Multirisques Ittihad - AMI Assurances

Siege social : Cité les Pins, les berges du Lac II, Tunis

Projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 07 Juillet 2023.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport général des commissaires aux comptes de la Société, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se soldant par un total bilan de 585 436 546 DT et faisant ressortir un résultat bénéficiaire net de 5 569 995 DT.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et s'élevant à 5 569 995 DT de la manière suivante :

Résultat net de l'exercice 2022:	5 569 995DT ;
Résultats reportés antérieurs :	-183 038 270DT ; et
Résultats reportés :	-177 468 275 DT.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, (y compris les rémunérations et avantages accordés aux dirigeants sociaux), approuve ces conventions dans leur intégralité, et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des comités qui en sont issus, en rémunération de leur activité, la somme de 7.000 DT brut par membre et par comité, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2023.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

SEPTIEME RESOLUTION

Constatant la fin de leurs mandats à l'issue de la présente assemblée générale ordinaire, l'assemblée générale ordinaire décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants pour un nouveau mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2023, 2024 et 2025, se terminant avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos 31 décembre 2025, à savoir :

- Monsieur Nouredine Taboubi (administrateur représentant l'UGTT); et
- Firas Saied (administrateur représentant HBG Holding).

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de monsieur ● en qualité d'administrateur de la Société représentant des petits porteurs pour un mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2023, 2024 et 2025, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs indépendants de la Société, pour un mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2023, 2024 et 2025, se terminant avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société statuant sur les états financiers de l'exercice clos 31 décembre 2025, les personnes suivantes :

-
-

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au porteur de ce procès-verbal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts, de publication d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et toutes autres formalités prévues par la loi.